



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 10 Mai 2021 à 19 h 30**

**Étaient présents :** Mrs DELHOUME- BON – DUMAND - GARDAIS – GOUINEAUD - LESSEUR – MIMOL - ROUX et Mmes AUTANT – DE KERROS – ERABLE – LUCAS – REMY

**Excusée :** Mme MESLAND Christine (pouvoir à M. GOUINEAUD)

**Absente :** Mme MAZET Sylvie

Mme ERABLE Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Adoption des comptes-rendu des séances du conseil Municipal des 8 et 22 mars 2021.

**1/ Modification des statuts du Syndicat de la Voirie – Proposition d'intégration de nouvelles collectivités**

**Monsieur le Maire expose :**

Par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

**1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :**

- \* Le Conseil départemental,
- \* La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- \* La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- \* La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- \* La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- \* La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- \* La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- \* La Ville de ROCHEFORT,
- \* Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,
- \* Le SIVOM Barzan - Chenac Saint Seurin d'Uzet,
- \* Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,
- \* Le SIVOM Saint Césaire - Saint Bris des Bois,
- \* Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- \* Voirie et pluvial,
- \* Développement économique

- \* Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :

- \* Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
  - ✕ Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
  - ✕ Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
- \* Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
  - Désignation de deux délégués titulaires
- \* Pour le Conseil départemental :
  - Désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

**Le Conseil Municipal :**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

**Considérant** que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

**Considérant** que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

**Considérant** que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

**Considérant** que la Collectivité de PESSINES est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de PESSINES n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE**  
:

- / D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- / D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

## **2/ Organisation des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021**

| <b>ELECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 20/06/2021</b> |                                 |                                |
|------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| BUREAU de 8h à 11h30                           | BUREAU de 11h30 à 15h           | BUREAU de 15h à 18h            |
| M. LESSEUR Thierry                             | Mme DE KERROS Isabelle          | Mme REMY Véronique             |
| Mme AUTANT Sophie                              | M. MIMOL Jean-Claude            | Mme ERABLE Isabelle            |
| Accueil : M. DELHOUME Philippe                 | Accueil : Mme MESLAND Christine | Accueil : M. DELHOUME Philippe |
| Président : Philippe DELHOUME                  |                                 | Secrétaire : Mme LYS Edwige    |

| <b>ELECTIONS RÉGIONALES DU 20/06/2021</b> |                                 |                                    |
|-------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| BUREAU de 8h à 11h,30                     | BUREAU de 11h30 à 15h           | BUREAU de 15h à 18h                |
| M. GARDAIS Olivier                        | Mme LUCAS Annick                | M. DUMAND François                 |
| M. BON Pierre                             | Mme REMY Véronique              | M. GOUINEAUD Frédéric              |
| Accueil : M. DELHOUME Philippe            | Accueil : Mme MESLAND Christine | Accueil : M. DELHOUME Philippe     |
| Président : Philippe DELHOUME             |                                 | Secrétaire : Mme MESLAND Christine |

| <b>ELECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27/06/2021</b> |                                 |                               |
|------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| BUREAU de 8h à 11h30                           | BUREAU de 11h30 à 15h           | BUREAU de 15h à 18h           |
| Mme ERABLE Isabelle                            | Mme DE KERROS Isabelle          | M. BON Pierre                 |
| M. LESSEUR Thierry                             | Mme LUCAS Annick                | M. MIMOL Jean-Claude          |
| Accueil : M. DELHOUME Philippe                 | Accueil : Mme MESLAND Christine | Accueil : M DELHOUME Philippe |
| Président : Philippe DELHOUME                  |                                 | Secrétaire : Mme LYS Edwige   |

| ÉLECTIONS RÉGIONALES DU 27/06/2021 |                                 |                                    |
|------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| BUREAU de 8h à 11h30               | BUREAU de 11h30 à 15h           | BUREAU de 15h à 18h                |
| M. GARDAIS Olivier                 | M. DUMAND François              | M. LITOUX Christian                |
| M. ROUX Stéphane                   | Mme LYS Edwige                  | M. DESLANDES Loïc                  |
| Accueil : M. DELHOUME Philippe     | Accueil : Mme MESLAND Christine | Accueil : M. DELHOUME Philippe     |
| Président : Philippe DELHOUME      |                                 | Secrétaire : Mme MESLAND Christine |

### 3/ Informations diverses

a) Intervention Mme LUCAS

Visites du soir organisées par la Saintonge Romane

Sortie du guide des producteurs fermiers 2021

Exposition « l'archéologie au pied des églises à l'église de juillet à août puis au foyer en septembre.

b) Mise en place d'un nouveau groupement de commandes pour les télécommunications avec la CDA

c) Intervention de M. MIMOL concernant une réunion du Syndicat Mixte Charente-Aval  
Marais de Brouage : teneur en phosphates trop élevée

d) Intervention de Mme REMY qui a participé à une commission Éducation le 13/04.  
il a été défini le rôle et la place de la CDA dans les Conseils d'école.  
Hausse de la grille tarifaire de 2 % sur tous les tarifs en lien avec l'Éducation.  
Ouverture du campus connecté en septembre.

e) Réunion de la commission Communale d'urbanisme  
L'architecte est venu et doit refaire l'esquisse et le plan du lotissement « le Champ Fleuri ».

f) Intervention de Tristan MESLENDEZ du Conseil Municipal des Jeunes qui nous présente les différents projets en cours et à venir.

Collecte des capsules de café et de thé qui sont recyclées. Des points seront attribués puis transformés en dons à des associations. Élaboration d'un flyer.

Session de ramassage des déchets sur le territoire de la commune le 5 juin.

Semaine du développement durable de septembre à octobre à Saintes

Marche canine (échantillons de croquettes) animations le 12 juin 2021

Prochain Conseil municipal le lundi 14 Juin 2021 à 19 h 30 avec en préambule une intervention de l'association Terdev à 19 h.

La séance est levée à 20 h 40.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 13 Mai 2021



Le Maire,